

CRS AUTOROUTIERE PROVENCE A L'HONNEUR

Un policier de cette unité, par son intervention, permet l'interpellation de l'auteur de sept agressions sexuelles.



La Provence

4 Aix-en-Provence

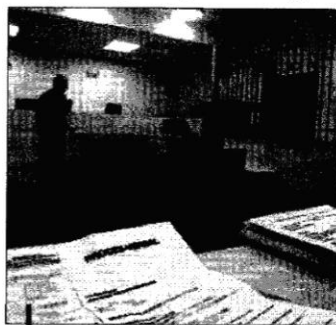
Vendredi 9 Décembre 2016
www.laprovence.com

Un homme jugé pour une série d'agressions sexuelles

Il a été condamné à cinq ans de prison pour avoir agressé sept femmes à Aix

Dans le box des prévenus, il s'avance, silencieux. Le visage avanimé, Jean Mariaye, 23 ans, est poli et même éloquent. Restent les faits évoqués devant le tribunal correctionnel d'Aix. Le prévenu y comparait pour avoir agressé sexuellement sept femmes entre décembre 2015 et août 2016, à Aix-en-Provence. Après avoir été interpellé et placé en garde à vue, il avait d'abord été rapidement relâché, faite de preuves. Il sera ensuite arrêté de nouveau.

Alors, devant une salle stupéfaite, le juge Stellina Borelli commence l'édification des faits. Une fenêtre ouverte, un volet mal fermé furent autant d'occasions de passer à l'acte. "Un individu encoagulé était devant ma fenêtre. Il m'a dit qu'il prenait des photos de moi, qu'il voulait en voir plus", a témoigné une première victime lors de l'enquête. Le mode opératoire était presque toujours le même: à la nuit tombée, le prévenu observait longuement ses proies, s'assurant qu'elles étaient seules avant d'entrer chez elles.



Le jeune homme de 23 ans observait longuement ses proies s'assurant qu'elles étaient seules avant d'entrer chez elles.

par ce prédateur urbain.

"Depuis l'agression, la vie de ma cliente a basculé", raconte M^{me} Ludovine Polosso, l'une des avocates de la partie civile. Brunes, blondes, jeunes ou moins jeunes... le profil des victimes semble peu importer au prévenu. Ce dernier ira même jusqu'à agresser une femme enceinte de huit mois: "lorsque j'ai compris qu'il me suivait, j'ai fait exprès de porter de mon bébé au téléphone, pour le dissuader de m'approcher mais ça n'a pas fonctionné du tout".

A la barre, la jeune femme ex-

plique ne pas comprendre son attitude si douce à l'audience. Ce soir-là, c'était une bête". Elles sont unanimes, leur agresseur a deux visages. "Jean Mariaye a une personnalité perverse, voyeuriste, il prend plaisir à manipuler son auditoire", confirme le rapport de l'expert psychiatrique. Il dessine le portrait sombre d'un sujet dangereux au sens criminel du terme.

En réponse aux accusations du tribunal, le jeune homme tente de justifier ses actes: "J'avais dix ans lorsque j'ai vu mon père forcer ma mère à l'embrasser, en lui touchant un sein; ça m'avait choqué. Quand je suis arrivé à Aix, j'étais seul, déprimé. Ma nouvelle situation a révélé ce traumatisme d'enfance." Face à cette solitude, "j'ai explosé", conclut-il.

Suivi psychiatrique

Tout au long de l'audience, les victimes seront solidaires. Certaines se tiennent la main. Elles sont unies "avec dignité et courage" relève le procureur, avant de souligner, par opposition, "la grande lâcheté" du prévenu qui va "attaquer des personnes vulnérables, des femmes seules le soir". Il lance: "Vous êtes prisonniers des hommes et de vos actes monsieur!"

Il requiert cinq ans de prison ferme, assortis d'un suivi psychiatrique dans le but "d'éviter des délits plus graves dans le futur".

La défense tente de tempérer la situation: "pour agir de la sorte... il ne faut pas être bien à l'intérieur (...). Mon client a des problèmes psychologiques", plaide M^{me} Roch Lusinchi devant les juges. En défense, il demande "une peine intelligente et utile à la société (...). Bien sûr il faut l'éloigner de la société mais pas entièrement, il doit pouvoir bénéficier d'une obligation de soins".

Jean Mariaye écoperera de cinq ans d'emprisonnement ferme et d'un suivi psychiatrique.

Jules BÉDO et Laura BOULMA

Au mois d'Août 2016, alors qu'elle marche paisiblement dans la ville

d'Aix en Provence, une femme enceinte de huit mois se retrouve à la merci d'un délinquant sexuel.

Un Sous-brigadier de police affecté à la CRS AUTOROUTIERE PROVENCE en repos, fort de son courage et de sa solide expérience professionnelle, se transporte sur place sans une once d'hésitation et procède à l'interpellation de l'auteur des faits.

Cette arrestation a permis de créer un profil au Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques et de le voir correspondre à l'empreinte génétique retrouvée sur d'autres scènes d'agressions sexuelles. Grâce à cette interpellation pas moins de sept enquêtes ont été résolues dont la première datait de décembre 2015.

Jugé au mois de novembre 2016 pour avoir agressé sept femmes à AIX EN PROVENCE le délinquant sexuel est condamné à cinq ans de prison.

Dans un article de la Provence du 09/12/2016 on peut lire : " Triste aperçu du calvaire vécu par ces femmes, prises au piège par ce prédateur urbain " " L'expert psychiatrique dessine le portrait sombre d'un sujet dangereux au sens criminel du terme " .

La CFTC-POLICE félicite ce Sous-brigadier de police dont le comportement exemplaire honore la Police Nationale et nous remplit d'une fierté immense.

La CFTC-POLICE interviendra auprès de sa hiérarchie afin que soit récompensé comme il se doit l'exemplarité de notre collègue.

